

# Le mois de l'Europe



La lettre mensuelle d'information de la Représentation de la Basse-Normandie auprès de l'Union européenne

## SOMMAIRE

<b>Politique régionale.....</b>	<b>3</b>
Les autorités françaises font connaître leur position sur la future politique de cohésion.....	3
<b>Agriculture et développement rural .....</b>	<b>3</b>
Les propositions de l'Eurodéputé Albert DESS sur l'avenir de la PAC ne font pas l'unanimité .....	3
<b>Compétitivité, Recherche et Innovation .....</b>	<b>5</b>
Feuille de route pour une économie décarbonée à l'horizon 2050 .....	5
Nouveau plan pour l'efficacité énergétique.....	5
<b>Environnement.....</b>	<b>6</b>
Fin de la tolérance zéro pour les OGM non autorisés .....	6
<b>Economie.....</b>	<b>6</b>
Un nouvel élan pour le Small Business Act.....	6
<b>Coopération décentralisée.....</b>	<b>7</b>
Assises de la coopération décentralisée .....	7
La Basse-Normandie renouvelle son engagement sur la question de la sécurité alimentaire. ....	7
<b>L'Europe en Région.....</b>	<b>8</b>
Commission Arc atlantique .....	8
La mer de toutes les attentions.....	8

## Agenda

- 29 et 30 mars : Assises de la coopération décentralisée à Bruxelles
- 13 avril : Deuxième journée de lobbying des Régions françaises « intermédiaires » à Bruxelles en présence du Président du Conseil régional de Basse-Normandie : rencontre avec les Commissaires européens Barnier et Lewandowski
- 14 avril : réunion de la Commission « Enseignement supérieur, Recherche et Innovation » de l'Association des Régions de France (ARF), en présence de Laurent Beauvais, à Bruxelles
- 18 mai : réunion des Directeurs Généraux des Services des Conseils régionaux français à Bruxelles
- 24 au 27 mai : « Green Week » 2011 sur l'efficacité dans l'utilisation des ressources, Bruxelles
- 9 juin : Journée d'information sur l'appel « Santé » du PCRD à Bruxelles

## Le mois de l'Europe n°41

Février-Mars 2011

### EDITO

**Une délégation d'Elus des Régions françaises en séminaire de travail à Bruxelles sur l'avenir de la politique commune de la pêche (PCP)**



De gauche à droite : Stéphane TRAVERT, Conseiller régional de Basse-Normandie en charge des fonds européens, Adeline L'HONEN, Conseillère régionale des Pays de Loire, Maja KIRSCHNER, Chef adjoint de Cabinet de Maria DAMANAKI, commissaire européen en charge des affaires maritimes et de la pêche, André LUBRANO, Conseiller régional de Languedoc-Roussillon, Isabelle THOMAS, Vice-présidente de la Bretagne chargée de la mer et de la protection du littoral, Sylviane ALAUX, Conseillère régionale d'Aquitaine.

Le 16 mars dernier, une délégation d'Elus des Régions Basse-Normandie, Nord-Pas de Calais, Bretagne, Pays de Loire, Aquitaine, Languedoc-Roussillon s'est rendue  
(suite page suivante)

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

Courriel : [info.europe@crbn.fr](mailto:info.europe@crbn.fr)

(suite de l'édito)

à Bruxelles pour une journée de travail consacrée à la réforme de la Politique Commune de la Pêche.

Stéphane Travert, Elu du Conseil régional de Basse-Normandie en charge de la pêche et des ressources marines, était présent.

Dans la perspective de la réforme du budget européen (définition des nouvelles perspectives financières 2014-2020), qui implique de redéfinir les principales politiques de l'Union, la Commission européenne avait publié en avril 2009 un Livre Vert sur la réforme de la Politique Commune de la Pêche (cf [Mois de l'Europe n° 28](#)), esquissant des orientations pour la définition de la future PCP. Ce Livre Vert avait ouvert une période de consultation publique, durant laquelle la Région Basse-Normandie avait élaboré, en lien avec le secteur de la pêche, une contribution régionale mettant l'accent sur les spécificités de la pêche bas-normande. La Basse-Normandie avait également participé à une contribution plus large des 5 Régions atlantiques françaises (avec la Bretagne, les Pays de la Loire, Poitou-Charentes et l'Aquitaine).

La Commission européenne finalise en ce moment son « paquet pêche », dont la publication est attendue pour juillet ou septembre prochains. Ce « paquet », qui constituera la future PCP, sera constituée de 5 textes :

- 3 règlements (le règlement de base sur la PCP, le règlement sur la politique des marchés et le règlement sur le futur instrument financier de la PCP)
- 2 communications (une communication générale et une communication sur la dimension externe de la PCP)

La **communication** est un document présenté par la Commission et dans lequel elle fait des propositions sur l'évolution d'une politique ou sur un aspect plus précis de cette politique. Une communication n'a pas de valeur juridique en tant que telle, elle sert de base au débat politique et citoyen. Dans un second temps, et sur la base de ces discussions, la Commission élabore des propositions d'actes législatifs qu'elle soumettra au Conseil et au Parlement.

Le **règlement** est un acte juridique européen. De portée générale, il est obligatoire dans toutes ses dispositions et directement applicable dans l'ordre juridique des États membres. Il s'impose à tous les sujets de droit : particuliers, États, institutions.

Il existe deux types de règlements :

- ceux adoptés sur proposition de la Commission par le Conseil de l'Union européenne, seul ou avec le Parlement (depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, le Parlement est associé au processus législatif dans de très nombreux cas),

- ceux adoptés par la Commission, en tant que pouvoir propre ou en exécution des décisions du Conseil de l'Union européenne.

Ces différents textes seront soumis pour adoption au Parlement européen et au Conseil. Ils devront être définitivement adoptés avant fin 2012. De même que les autres politiques européennes renouvelées, la nouvelle Politique Commune de la Pêche entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Lors de la journée bruxelloise du 16 mars, les Elus des Régions ont pu s'entretenir avec le Conseiller pêche de la Représentation Permanente de la France auprès de l'UE, avec des fonctionnaires de la DG MARE, avec la chef-adjointe du cabinet de la Commissaire à la pêche Maria Damanaki, ainsi qu'avec plusieurs parlementaires européens, français et étrangers.

Les représentants des Régions françaises ont rappelé à l'occasion de ces échanges leur priorité : que le futur Fonds européen pour la pêche puisse apporter une aide à la construction de nouveaux bateaux de pêche, plus économes en énergie, et plus sûrs pour les marins (actuellement, les bateaux utilisés par les pêcheurs français ont en moyenne entre 25 et 30 ans !). Pour l'Association des Régions de France (ARF), c'est le seul moyen d'assurer une pêche durable à terme (aujourd'hui, les bateaux, trop énergivores, conduisent les marins à pêcher de plus en plus près des côtes, ce qui contribue à épuiser la ressource).

A priori, la Commission européenne ne reviendra toutefois pas sur l'interdiction des aides à la construction de nouveaux navires, introduite dans la dernière réforme de la PCP en 2002. La plupart des États membres sont opposés à ce type d'aides.

Stéphane Travert a également souligné que les Conseils régionaux souhaitent être des partenaires privilégiés de la future PCP, en rappelant l'action des Régions en matière de soutien à la formation des futurs pêcheurs, grâce notamment aux lycées maritimes.

La crise ostréicole a également été abordée. La DG MARE a rappelé que la Commission européenne avait validé le régime d'aides d'Etat notifié par la France en 2008 et 2009 pour soutenir les ostréiculteurs. Une troisième demande est en cours pour 2010.

A l'issue de ce séminaire, Stéphane Travert, rejoint par André Piraud, le Président du Comité local des pêches de Granville, ont pu s'entretenir avec des responsables de la DG MARE et de la Représentation Permanente de la France auprès de l'UE du problème spécifique de la raie brunette.

## Politique régionale

### **Les autorités françaises font connaître leur position sur la future politique de cohésion**

Suite à la publication du [5<sup>ème</sup> rapport sur la cohésion](#), le 9 novembre 2010 (voir le [Mois de l'Europe n°39](#)), la Commission européenne a ouvert une large consultation publique. Les collectivités territoriales européennes ainsi que les Etats membres et groupes d'intérêts divers sont invités à formuler des propositions sur l'avenir de la politique de cohésion pour la période 2014-2020. Dans ce cadre, le Gouvernement français a présenté sa position sur les orientations qu'il juge utiles de retenir.

En premier lieu, les autorités françaises accueillent favorablement la mise en place d'un cadre stratégique commun à l'ensemble des fonds qui interviennent dans la politique de cohésion, afin de faciliter la coordination entre ces fonds. En particulier, le fonds social européen (FSE) et le fonds européen de développement régional (FEDER) devront mieux s'articuler pour que les questions liées à la compétitivité et à l'emploi soient traitées de manière efficace. Par ailleurs, les autorités françaises plaident pour que les programmes opérationnels, sur la base desquels est mise en œuvre la politique de cohésion au niveau

régional, tiennent compte des enjeux propres à chaque région.

La France est également favorable à la concentration thématique des fonds, préconisée par la Commission, mais demande que soit préservée la possibilité pour les Etats et les régions de choisir les priorités les plus adaptées à leur contexte particulier.

Enfin, les autorités françaises accueillent avec prudence la création d'une nouvelle catégorie de régions intermédiaires, proposée par la Commission : cette proposition ne doit pas remettre en cause l'objectif, prioritaire à leurs yeux, de baisse de la part du budget européen alloué à la cohésion et du maintien du budget de la PAC. Sur ce dernier point, les Régions qui pourraient bénéficier, grâce à cette catégorie intermédiaire, d'un montant de fonds structurels plus important à partir de 2014, sont en désaccord avec la position gouvernementale.

#### Plus d'information :

- Lire la [contribution des autorités françaises au 5<sup>ème</sup> rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale](#).
- Lire la [position commune des régions françaises intermédiaires](#)

## Agriculture et développement rural

### **Les propositions de l'Eurodéputé Albert DESS sur l'avenir de la PAC ne font pas l'unanimité**



Le 28 février, la Commission de l'agriculture et du développement rural du Parlement européen a présenté un projet de rapport sur la PAC à l'horizon 2020, en réponse à la communication de la Commission européenne du 18 novembre 2010 intitulée « *la politique agricole commune à l'horizon 2020 : relever les défis de l'avenir* ». Le rapporteur est Albert DESS, agriculteur, eurodéputé allemand membre du Parti Populaire Européen (PPE) et originaire de Bavière.

### Les principales orientations du rapport :

Pour mémoire, la PAC actuelle repose sur deux piliers :

- le 1<sup>er</sup> pilier concerne les paiements directs annuels octroyés aux agriculteurs ainsi que les mesures de marché,
- le 2<sup>ème</sup> pilier concerne les mesures pluriannuelles de développement rural.

Dans sa communication, la Commission propose de conserver cette structure en deux piliers tout en faisant évoluer le dispositif pour atteindre deux objectifs principaux :

- un **meilleur ciblage des paiements directs dans un souci d'équité,**
- une **adaptation des mesures de développement rural** aux spécificités des régions et aux nouveaux enjeux environnementaux.

Le rapport DESS complète et nuance les propositions de la Commission sur plusieurs points, allant parfois jusqu'à s'en démarquer.

#### 1. SUR LES PAIEMENTS DIRECTS

- Concernant le montant et les critères économiques de répartition des aides accordées :

Le rapport reprend le principe énoncé par la Commission de garantir aux exploitants une part minimale du soutien direct moyen accordé à l'échelle de l'Union. **Il propose que cette quote-part corresponde aux 2/3 de la moyenne européenne actuelle (soit environ 170 euros par hectare d'après les calculs de la société des agriculteurs de France).** Le rapport préconise également le passage à une prime fixée au niveau local, national ou régional, pour tenir compte des spécificités de terrain, abandonnant ainsi le système actuel de la référence historique. Enfin, le rapport « rejette toute mesure qui opère une discrimination entre les différentes formes d'exploitations », ce qui peut s'interpréter comme une **opposition au plafonnement des aides aux grandes exploitations proposé par la Commission européenne.**

- Concernant les mesures de verdissement du 1<sup>er</sup> pilier:

C'est sur ce point que les propositions d'Albert DESS sont les plus contestées. Le dispositif qu'il propose consisterait à **imposer aux**

**agriculteurs le respect d'au moins 2 critères environnementaux sur les 11 contenus dans le second pilier pour percevoir l'intégralité de la prime d'exploitation.** En contrepartie, le champ d'application de la conditionnalité serait réduit au contrôle des normes fondamentales. Il s'agirait donc de **passer par le second pilier pour assurer le paiement des aides directes du premier pilier.**

#### 2. SUR LES MESURES DE SOUTIEN AU MARCHÉ

Le rapport approuve le maintien des mesures actuelles de soutien au marché, qui ont vocation à servir en cas de variations des prix. Il propose le renforcement du dispositif par un instrument de lutte contre les perturbations du marché et une clause d'urgence qui seraient applicables à toutes les situations de crise. Par ailleurs, le rapport prône le développement des systèmes de prévoyance du secteur privé tels que les assurances multirisques. Jusqu'à 2% des paiements directs pourraient être utilisés pour la gestion des risques.

### Un accueil mitigé voire hostile des parlementaires :

Les orientations du rapport DESS ne sont, pour l'instant, pas soutenues par les autres groupes politiques ni même par l'ensemble du PPE. Elles refléteraient avant tout les positions allemandes. Le document a d'ores et déjà essuyé de lourdes critiques de la part de députés de tous bords, qui jugent que ces propositions complexifient encore la mise en œuvre de la politique agricole commune. De très nombreux amendements ont été déposés au Parlement.

#### Calendrier :

*02 mai* : nouvel examen du rapport en Commission agriculture

*Juin* : vote du rapport en plénière

*Septembre* : propositions de la Commission européenne sur l'avenir de la PAC

### Plus d'information :

- Lire le [rapport DESS](#)

## Compétitivité, Recherche et Innovation

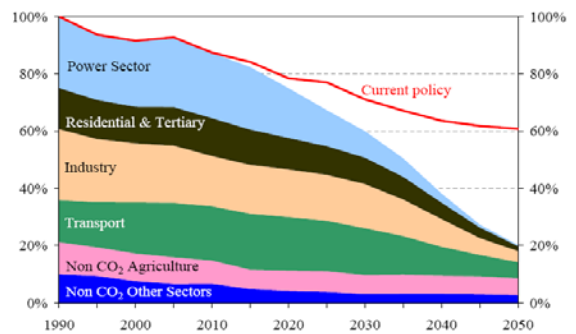
### Feuille de route pour une économie décarbonée à l'horizon 2050

En octobre 2009, les Etats membres de l'UE se sont engagés à réduire leurs émissions de CO2 de 80 à 95% (par rapport au niveau de 1990) d'ici 2050. Le 8 mars 2011, la Commission européenne a adopté une feuille de route qui explique comment atteindre l'objectif de 80%.

La Commissaire Connie Hedegaard, en charge du Climat, a insisté lors de la présentation du document sur la nécessité de réaliser cette réduction de 80% des émissions à l'intérieur de l'UE. En effet, pour atteindre cet objectif, des investissements d'un montant de 270 milliards € par an durant les 40 prochaines années sont nécessaires. Il est donc indispensable que cette somme bénéficie non seulement au climat, mais aussi à la compétitivité et à l'emploi en Europe. Passer à une économie décarbonée permettra également à l'UE de réduire sa dépendance énergétique et le coût de ses importations énergétiques (soit une économie d'au moins 175 milliards € par an d'après la Commission). Les Etats membres qui le souhaitent pourraient recourir au [mécanisme de développement propre](#) mais les économies de carbone ainsi réalisées seraient comptabilisées en dehors des 80%.

La feuille de route de la Commission définit une approche en plusieurs étapes avec un objectif de 25% en 2020, 40% en 2030, 60% en 2040. En 2009, l'UE avait déjà réduit ses émissions de 16% mais pour atteindre 25% il est indispensable de réduire notre consommation d'énergie de 20% d'ici 2020. Or, en l'état actuel des choses, la consommation énergétique de l'UE ne devrait être réduite que de 10% d'ici 2020. La Commission européenne a également défini des objectifs sectoriels pour chacune de ces échéances. Le secteur énergétique devrait, par exemple, réduire ses émissions d'au minimum 93% d'ici 2050, les transports de 54 à 67% et l'agriculture de 42 à 49%. Pour chaque secteur, la Commission suggère une série de mesures. Pour l'agriculture par exemple, elle conseille, entre autres, d'améliorer la gestion forestière, d'utiliser les engrais de manière plus efficace, de mieux valoriser le fumier...

Figure 1: EU GHG emissions towards an 80% domestic reduction (100% =1990)



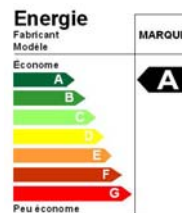
L'objectif de cette feuille de route est de nourrir la réflexion du Conseil et du Parlement européen afin que le climat puisse être pris en compte sur le long terme dans l'ensemble des politiques européennes et nationales. La Commission européenne souhaite également se servir du document pour alimenter les négociations internationales.

Greenpeace et Les amis de la Terre-Europe estiment que ce document n'est pas suffisamment ambitieux car il se limite à un objectif de 80% de réduction de gaz à effet de serre d'ici 2050, objectif qui d'après les ONG ne permettra pas de limiter le changement climatique à 2°C.

#### Plus d'informations :

- Lire le [Communiqué de presse de la Commission](#)

### Nouveau plan pour l'efficacité énergétique



Alors que l'UE est sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs en matière d'énergies renouvelables et de réduction des émissions de CO2, elle est en revanche très loin d'atteindre son objectif de 20% d'efficacité énergétique d'ici

2020. D'après les dernières estimations de la Commission européenne, la consommation d'énergie en Europe ne devrait diminuer que de 10%.

Afin de remédier à ce problème, la Commission a publié le 8 mars un nouveau plan pour l'efficacité énergétique qui propose différentes actions :

#### Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

Courriel : [info.europe@crbn.fr](mailto:info.europe@crbn.fr)

- Agir par le biais du secteur public : renforcer les normes des marchés publics en matière d'efficacité énergétique, contraindre les pouvoirs publics à rénover 3% de leurs bâtiments chaque année (calculés d'après la superficie).
- Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments : contraindre les Etats membres à prendre des mesures incitant les propriétaires à réaliser des rénovations dans les bâtiments qu'ils louent, aider les Etats membres à évaluer leurs besoins en terme de formation des professionnels du bâtiment.
- Agir sur l'industrie : mieux informer les entreprises, aider les PME à investir (ex : encourager les Etats membres à créer des abattements d'impôts), étudier la possibilité de créer des mesures d'écoconception pour les équipements industriels standards.
- Permettre au consommateur de bénéficier des économies d'énergie : promouvoir les équipements basse consommation, développer les compteurs intelligents.

La Commission européenne souhaite également agir sur les transports dans la mesure où ils représentent une part importante de la consommation d'énergie et la question de l'efficacité énergétique sera incluse dans le Livre blanc sur les transports qui devrait être publié très prochainement.

#### Plus d'informations :

- [Communiqué de presse de la Commission](#)

## Environnement

### Fin de la tolérance zéro pour les OGM non autorisés



Les experts des Etats membres ont validé un projet de règlement permettant aux aliments pour animaux contenant au maximum 0,1% d'OGM non autorisés d'entrer sur le territoire de l'UE.

Les aliments contenant plus de 0,1% de ces OGM seront refusés. La Commission européenne a encouragé cette mesure car elle

estime qu'en dessous de 0,1% il est impossible de détecter de manière scientifiquement prouvée la présence d'OGM. Pour le groupe des Verts au Parlement européen, cet accord marque la fin de la tolérance 0 et « est la porte ouverte à la pollution de la chaîne alimentaire européenne ».

En vertu de la procédure de comitologie qui s'applique ici, le Conseil et le Parlement ont 3 mois pour s'opposer à cet accord ou il sera définitivement adopté.

#### **La comitologie**

Lorsque la mise en œuvre de la législation communautaire doit être uniforme dans l'ensemble des Etats membres, la Commission européenne peut être dotée de compétences d'exécution. Afin que les mesures d'exécution prises par la Commission soient adaptées à la réalité du terrain dans les Etats, la Commission est entourée de forums de discussion appelés « Comités », présidés par elle-même et composés d'experts issus des administrations nationales de chaque Etat membre.

Le Conseil et le Parlement peuvent à tout moment, dans la limite des trois mois suivant l'adoption de la mesure par le comité, s'opposer au texte et forcer la Commission à le réexaminer.

## Economie

### Un nouvel élan pour le Small Business Act

Les PME représentent 99% des entreprises européennes et emploient 67% de la main d'œuvre du secteur privé. Forte de ce constat, la Commission européenne a adopté en juin 2008 un Small Business Act (SBA) dont l'objectif était de créer des conditions favorables au développement des PME.

Un peu plus de deux ans et demi après, on note plusieurs avancées avec notamment :

- une directive sur les retards de paiement qui oblige les autorités publiques à régler leur fournisseur dans un délai de 30 jours
- une simplification de l'accès des PME aux marchés publics

**Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles**

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

Courriel : [info.europe@crbn.fr](mailto:info.europe@crbn.fr)

- une simplification de l'accès des PME aux financements européens
- un centre pour les PME en Chine qui les aide à accéder aux marchés chinois.

Néanmoins, ces efforts sont jugés insuffisants et la Commission a proposé une nouvelle série d'actions le 23 février dernier. Ces mesures s'organisent autour de 4 grands thèmes :

- améliorer l'accès des PME aux financements (création de nouveaux mécanismes de garanties de prêts, sensibilisation des investisseurs aux opportunités offertes par les PME...)
- veiller à ce que la législation communautaire ne crée pas de fardeaux administratifs supplémentaires pour les PME
- aider les PME à profiter pleinement du marché unique (faciliter le recouvrement de créances transfrontalières, révision du système européen de normalisation...)
- Aider les PME à relever les défis de la mondialisation et du changement climatique (encourager le transfert de connaissances sur l'énergie et l'environnement au sein du [réseau entreprise Europe](#), soutenir les PME sur les marchés extérieurs de l'UE...)

#### Plus d'information :

- [Page de la Commission dédiée au SBA](#)

## Coopération décentralisée

### Assises de la coopération décentralisée



Les deuxièmes Assises de la Coopération décentralisée pour le développement se tiendront les 29 et 30 mars 2011, au Comité des Régions, à Bruxelles. Elles réuniront les représentants des autorités régionales et locales (ARL) de l'UE et des pays en développement, afin de débattre sur question de la coopération au développement avec les institutions européennes.

Le but de la rencontre est de contribuer au renforcement de l'efficacité de l'aide au développement et de faire dialoguer différents acteurs en ce sens.

Cette deuxième édition des Assises inclut une session d'ouverture et cinq tables rondes parallèles, le 29 mars 2011, dans l'après midi.

- L'approche territoriale du développement et la gouvernance multi-niveaux
- La coopération décentralisée pour le développement durable
- Le rôle des ARL pour la croissance inclusive
- La programmation et la mise en œuvre de l'aide: le Dialogue Structuré présent et à venir
- L'apport des ARL à la sécurité alimentaire

La session plénière se tiendra le 30 mars 2011 en matinée et réunira les « rapporteurs » de chaque table ronde pour présenter les principales conclusions des discussions. Elles seront suivies par un échange de questions et réponses entre les participants et les représentants des institutions de l'UE.

La Basse-Normandie est tout particulièrement impliquée dans ces Assises, puisqu'elle co-organise, en lien avec le Comité des Régions, la table ronde 5 « L'apport des ARL à la sécurité alimentaire ».

#### Plus d'information :

- Retrouvez le [programme complet](#) des assises

### La Basse-Normandie renouvelle son engagement sur la question de la sécurité alimentaire.

En marge des Assises de la Coopération décentralisée pour le développement, la Basse-Normandie réunit à Bruxelles, le 30 mars, de nombreux partenaires du monde entier sur le thème de la sécurité alimentaire. En effet, depuis 2010 la Région s'est engagée sur cette question dans le cadre d'une association mondiale de Régions : l'Organisation des Régions Unies – Forum Global des Associations de Régions.

En appuyant les acteurs du développement, la structuration des organisations professionnelles,

#### Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

Courriel : [info.europe@crbn.fr](mailto:info.europe@crbn.fr)

les échanges de savoir-faire, l'interpellation politique et le renforcement des capacités, les Régions du « Nord » et du « Sud » développent de nouvelles dynamiques de développement et contribuent aux différents piliers de la sécurité alimentaire. Suite au premier sommet des Régions du monde sur la sécurité alimentaire, organisé par le FOGAR à Dakar en janvier 2010, qui a rassemblé plus de 850 participants, il a été décidé de mettre en place un Groupe de travail rassemblant des Régions du « Nord » et du « Sud » pour élaborer un plan d'action territorial pour l'alimentation et la nutrition.

Le groupe, présidé par la Basse-Normandie, rassemble 20 Régions réunies autour de deux objectifs :

- la promotion du fait régional, comme réponse pertinente aux défis posés par l'insécurité alimentaire.
- la construction et la mise en place d'un plan d'action, multilatéral et pluriannuel.

La réunion du 30 mars est l'occasion d'approfondir le travail réalisé pour la mise en œuvre du plan d'action et de capitaliser sur les réussites de nos partenariats, afin d'élargir ce groupe à des nouvelles régions du monde.

#### Plus d'information :

- Accédez au [site de l'ORU-FOGAR](#)

## L'Europe en Région

### Commission Arc atlantique

Laurent Beauvais a présidé, les 10 et 11 mars derniers, le bureau politique de la Commission Arc Atlantique à Sines, au Portugal. Cette rencontre a été l'occasion d'évoquer la stratégie européenne pour l'Atlantique. Son objectif : mieux prendre en compte les spécificités des territoires atlantiques, à travers un plan d'action européen, dans les domaines des réseaux de transport, des énergies marines, de la protection de l'environnement, de l'innovation, etc. Le bureau a également fait le point sur certains projets comme Atlantic Power Cluster en faveur des énergies marines. Prochain rendez-vous en juin prochain à la Rochelle.

- Consultez le site de la [Commission Arc Atlantique](#)

### La mer de toutes les attentions

Le bureau politique de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) s'est tenu vendredi 11 février en Basse-Normandie. Les débats ont porté sur le projet de création de gardes-côtes européens, sur la mise en place d'un « Erasmus maritime » ainsi que sur les énergies marines renouvelables. Laurent Beauvais, président de l'Arc Atlantique, voit dans les ressources liées à la mer, un facteur de croissance potentiel.

- Consultez le site de la CRPM : [www.crpm.org](http://www.crpm.org)

## Appels à propositions

Cette liste est une sélection d'appels sur lesquels nous souhaitons attirer votre attention.

Date limite de dépôt	Nom de l'appel à propositions	Infos
<i>Appels à venir</i>		
Septembre 2011 (Publication de l'appel fin avril)	<b>Programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation – Programme éco-innovation (Journée d'information à Bruxelles le 28 avril)</b>	<a href="#">lien</a>
Fin juin 2011 (Publication de l'appel fin mars)	<b>Programme Assistance à la vie autonome (Journée d'information à Bruxelles le 7 avril)</b>	<a href="#">lien</a>
<i>Appels publiés</i>		
Février à avril 2011 selon les appels	<b>7e PCRD - programme Idées -</b>	<a href="#">lien</a>
12 mai 2011	<b>Energie intelligente Europe</b>	<a href="#">lien</a>
1 <sup>er</sup> juin 2011	<b>Programme Citoyenneté, action 4 « Une mémoire européenne active »</b>	<a href="#">lien</a>
1 <sup>er</sup> juin 2011	<b>Programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation – Programme ICT- Policy Support</b>	<a href="#">lien</a>
18 juillet	<b>LIFE+</b>	<a href="#">lien</a>
Voir en fonction de l'axe	<b>EACEA : Programme Média</b>	<a href="#">lien</a>
En fonction de chaque appel	<b>7<sup>ème</sup> PCRD – Programme « Personnes » (Marie Curie)</b>	<a href="#">lien</a>
En fonction de chaque appel	<b>Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie</b>	<a href="#">lien</a>